

## Démarche de Progrès en Santé-Travail Accompagnement des SSTI

**Le Cisme poursuit son travail d'accompagnement des Services engagés ou désireux de s'engager dans la Démarche de progrès de la profession. Pour ce faire, une enquête "flash" a été initiée auprès des Services déjà engagés dans la démarche de progrès existante.**

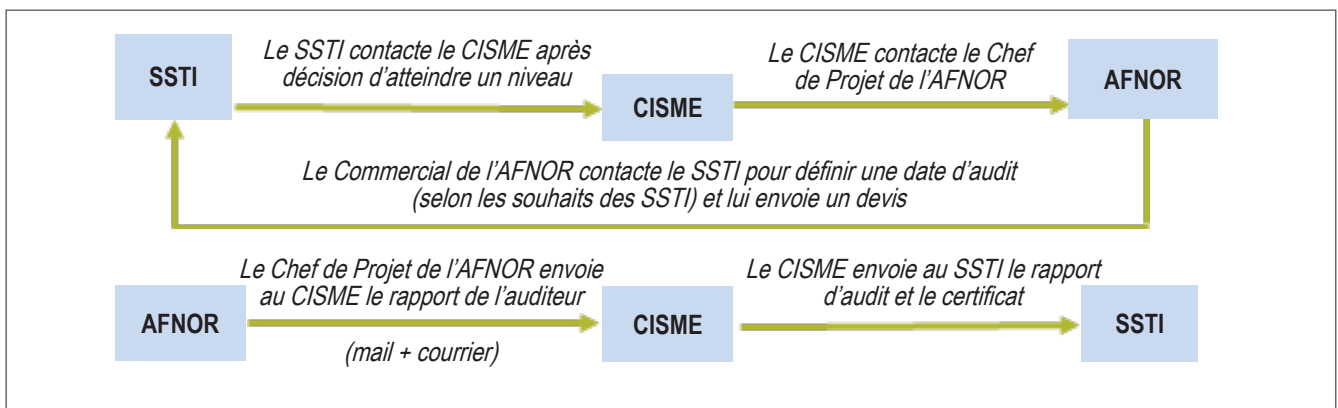
**D**émarche métier créée par le terrain pour les SSTI, la DPST est un processus d'amélioration continue, mais dont les résultats peuvent être actés à un temps T par l'évaluation. Déclinant 22 points d'analyse (Gouvernance du SSTI, analyse du besoin, systèmes d'information, DMST, gestion en mode projet...), la grille d'évaluation permet au SSTI

d'évaluer objectivement son avancée dans la Démarche et de se positionner directement au niveau correspondant à son avancée, sans forcément avoir à valider le précédent. Elle est disponible au format Excel ou dans une version interactive en ligne, accessibles toutes deux depuis le site du Cisme.

Afin de mieux cibler les besoins d'accompagnement des adhérents, le Cisme a initié fin mai une enquête flash à destination des Services engagés dans une démarche qualité (DPST, ISO 9001 ou autre...). Les réponses permettront d'avoir une vue d'ensemble de l'avancée des SSTI dans les dites démarches, de recueillir leur retour d'expérience (bénéfices et freins de la pour-

suite de la démarche, accompagnement ou non par un consultant...) et de mieux connaître leurs attentes quant à la suite.

S'est également tenue une nouvelle réunion avec l'organisme de certification AFNOR, partenaire du Cisme depuis 2006 dans l'élaboration de la procédure d'évaluation de la DPST, la définition des critères et de la méthodologie d'évaluation, et la réalisation des évaluations par des auditeurs tierce-partie. En présence de Mme Christelle Rebillat, responsable du suivi et du développement de la démarche des Services de santé au travail, cette réunion a notamment permis de revenir sur les rôles de chacun et sur les actions à mettre en place pour l'accompagnement des SSTI.



Enfin, le Cisme se veut toujours une plateforme-relais des pratiques des SSTI.

Outre les Ateliers en régions, une nouvelle rubrique a été inaugurée dans

les Informations Mensuelles d'avril 2016. Intitulée "Partage de pratiques", cet espace met en lumière les outils organisationnels développés par un SSTI et transposables au sein d'autres Services adhérents.

**L**es SSTI qui souhaiteraient utiliser cette rubrique pour exposer leurs travaux et documents peuvent ainsi s'adresser par mail à Mme Ghislaine Bourdel, responsable qualité et des études statistiques du Cisme : [g.bourdel@cisme.org](mailto:g.bourdel@cisme.org) ■



### BRÈVE

#### Conseil d'orientation des conditions de travail

#### Dominique Giorgi désigné, par arrêté, membre du collège des personnes qualifiées du Coct

**Un arrêté du 14 mai 2016 (JO du 24 mai) vient désigner Dominique Giorgi membre du collège des personnes qualifiées du Conseil d'orientation sur les conditions de travail. Il assurera notamment la présidence du comité permanent du Coct en l'absence de la ministre.**

**P**ar arrêté de la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue

social en date du 14 mai 2016, M. Dominique Giorgi est désigné membre du collège des personnes qualifiées du Conseil d'orientation sur les conditions de travail. Il assure, en l'absence de la ministre chargée du Travail, la présidence du comité permanent du Conseil d'orientation des conditions de travail.

Intégré en 1988 à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), puis à la direction du Trésor, Dominique Giorgi

est devenu adjoint au sous-directeur du financement et de l'offre de soins à la Direction de la Sécurité sociale en 1994. Il avait été nommé à la présidence du CEPS (Comité économique des produits de santé) fin 2012.

